

Conseil municipal du mardi 24 mai 2022

Présents : Mesdames DALIA Odile, GOSTOMSKI Julie, GROISON Marie-Édith, MANEA Rodica, ; Messieurs CHRISTEL Daniel, DAVANTURE Éric, MAZOYER Arnaud, ROYER Michel.

Étaient représentés : M. BENAS Gilbert par Mme GROISON Marie-Édith ; Mme MOREAU Audrey par M. CHRISTEL Daniel.

Secrétaire de séance : Mme Dalia Odile

Lecture du compte-rendu du 31 mars 2022 : adopté à l'unanimité.

Délibérations :

- Décision modificative n° 1 pour le remboursement d'un acompte de subvention : Les subventions européennes étant soumises à des exigences devenues trop importantes pour la rénovation énergétique, il est nécessaire de refaire le point quant aux travaux à réaliser pour l'école maternelle. Ces travaux étant repoussés en 2023, la commune doit rembourser au Conseil Départemental de Saône-et-Loire l'avance de la subvention accordée, et pour le réaliser, il convient d'effectuer un transfert budgétaire du chapitre 23 au chapitre 13 : accepté à l'unanimité.

Cette subvention pourra être redemandée en 2023.

- Attribution du marché de travaux pour la réfection de la route de Jambles : Monsieur le Maire nous présente un tableau récapitulatif dans lequel 4 entreprises ont fait une offre. Vu l'augmentation des prix en ce moment, l'entreprise la mieux-disante est l'entreprise Guinot pour un montant global des travaux de 226 233,12 € TTC. Des demandes de subventions sont faites. Les travaux débuteront en octobre, après les vendanges. Accepté à l'unanimité.

- Délégation au Maire pour signer la convention pour la mise en œuvre des travaux de lutte contre le ruissellement : Le Grand Chalon a donné l'autorisation de signature de la Convention du Fonds de Concours pour les travaux de lutte contre le ruissellement. Cette délégation de signature n'avait pas été inscrite dans les délibérations du 16/12/2021, concernant les travaux de création d'un bassin de rétention à Montbogre et la modification du pont de Besseran. Monsieur le Maire propose au Conseil de régulariser cette situation : accepté à l'unanimité.

- Attribution du marché pour la création du bassin de Montbogre :

Monsieur le Maire nous présente un tableau récapitulatif dans lequel 3 entreprises ont fait une offre. L'entreprise la mieux-disante est l'entreprise Eurovia, dont le mémoire technique était le plus complet, pour un montant global des travaux de 20 136,00 € TTC : accepté à l'unanimité.

Pour le pont de Besseran, les devis des entreprises doivent être refaits. Le Grand Chalon accepte d'accorder une subvention à hauteur de 50 % du montant total HT des travaux.

- La Poste : demande de subvention pour la rénovation des locaux et la sécurisation de l'Agence Postale Communale : La commission départementale de présence territoriale dispose de fonds pour ces travaux ; Saint-Désert est éligible à cette aide financière. Pour la sécurisation : projet d'installation de 2 caméras (1 à l'intérieur, et 1 à l'extérieur) pour une vidéo-surveillance (ne pourront être visionnés que par la gendarmerie), et sécurisation du guichet : le tout pour un montant d'environ 12 300 €. Pour la rénovation des locaux : Le guichet sera refait ; installation de meubles ; rénovation de l'électricité, des murs, du sol, des peintures : le tout pour un montant d'environ 19 000 €. Les travaux doivent être réalisés avant fin décembre 2022.

La subvention accordée par la Poste est assez conséquente ; il resterait à la charge de la commune 2 300 € pour la sécurisation, et 9 450 € pour la rénovation des locaux.

La commission départementale de la Poste se réunit le 24 juin 2022.

Pour le projet de sécurisation, le projet de rénovation, la demande d'aide financière : accepté à l'unanimité.

- Accord de principe pour l'acquisition d'un bien avenue de la gare : Le bâtiment de l'ancienne gare de St Désert, située près de la voie verte, est en vente. Ce bien faisant partie du patrimoine ancien. Une demande de modification du zonage des parcelles sur le PLUI a été faite pour un classement en zone touristique. Une visite de la propriété a été prévue le samedi 14 mai. Le prix de vente proposé pour l'ensemble de la propriété (bâtiment et terrains attenants) est d'un montant de 160 000 €. Des travaux seront nécessaires : accord de principe pour entamer des négociations pour l'acquisition de ce bien accepté à l'unanimité.

- Délibération adoptant les règles de publication des actes : un décret du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité d'entrée en vigueur, et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements. L'idée est de tout passer en électronique, à partir du 1^{er} juillet 2022. Mais le Conseil Municipal peut conserver la publicité des actes de la commune par voie d'affichage et sous forme électronique. Après délibération, le Conseil Municipal décide de conserver la publication des actes pour affichage par papier, et sous forme électronique pour diffusion sur le site Internet : accepté à l'unanimité.

Questions diverses :

- Point sur l'effectif scolaire pour la rentrée 2022/2023 : on a une légère baisse des effectifs et un maintien des classes actuelles.

- Bilan des travaux du syndicat mixte des eaux de Chalon-Sud-Ouest, route de Jambles et Riotte aux Chèvres : les canalisations d'eau vont être reprises. A partir du 1^{er} juillet, la société Suez prend la gestion des eaux Chalon-Sud-Ouest.

- Fin des travaux au hameau de la Saule, en semaine 23.

- Bilan sur les repas de la cantine avec la société SOGERES : la société SOGERES a actuellement des problèmes de personnel, ce qui, d'après cette société, aurait entraîné une baisse de la qualité, surtout au niveau de la préparation des repas. Ils ont bien pris notes des remarques et ont décidé de modifier les menus pour éviter une préparation trop compliquée à mettre en place avec un personnel réduit.

- Vers l'Ehpad, des camions de livraison bloquent souvent la route au moment de la livraison des repas. Il semblerait que les chauffeurs aient des difficultés pour rentrer dans la cour, à cause d'un trottoir. Le problème sera analysé avec le directeur de l'Ehpad.

- L'ONF a observé une recrudescence de dépôts sauvages dans les forêts de Saint-Désert. Ils envisagent d'installer des caméras. Le Conseil Municipal accepte cette proposition de l'ONF.

- Le compte-rendu de réunion de l'Agence Régionale du Numérique et de l'Intelligence Artificielle (ARNIA) réalisé par Mme Savoye Marie-Paule a été envoyé par mail à tous les conseillers municipaux, pour information.